

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

BNSSA/BSB

La Ville de Labouheyre propose un dispositif d'aide au brevet national de sécurité et sauvetage aquatique ou du brevet de surveillant de baignade pour les personnes inscrites à cette formation qualifiante, dans un but de projet professionnel ou de job saisonnier pour les étudiants.

Conditions de candidature

1. À partir de 17 ans
2. Habiter la commune, depuis au moins un an
3. Première inscription à la formation
4. Exercice d'une activité bénévole d'intérêt collectif de 40 h

Démarche citoyenne

Activité bénévole d'intérêt collectif de 40 h au sein d'une association locale ou d'un service municipal ou service civique départemental ou service volontaire européen ou pompier volontaire ou junior association

Montant de l'aide

Le montant de l'aide est forfaitaire : 100 €

L'attribution de l'aide n'est pas sujet à conditions de ressources, mais le versement est soumis à la réalisation de la démarche citoyenne.

Pièces à fournir

1. Copie d'une pièce d'identité
2. Justificatif de domicile (quittance loyer, certificat d'hébergement, facture, ...) de moins de 3 mois
3. Attestation de responsabilité civile (*dans le cadre de l'exercice de la contrepartie*)
4. Devis de l'organisme de formation

Modalités d'instruction

1. Validation du dossier :
 - Le dossier de demande (*fiche 1*) sera étudié par les services (uniquement s'il est COMPLET)
 - Le dossier sera ensuite validé par la vice-Présidente du CCAS (ou par le conseil d'administration)
2. Gestion de la démarche citoyenne :
 - Justifier la fin du service civique ou service volontaire ou pompier volontaire ou junior association ou
 - Réaliser une activité bénévole au sein d'une association locale ou un service municipal (40 h)
 - ✓ Transmettre la convention signée avec la structure d'accueil (*fiche 2*)
3. Versement de l'aide :
 - Transmettre l'attestation de fin de réalisation de la démarche citoyenne (*fiche 3*)
 - Transmettre la facture de l'organisme de formation

Le demandeur sollicite l'aide au BNSSA/BSB auprès du CCAS, au titre du parcours suivant :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Date et lieu de naissance : / / à

Téléphone :/...../...../...../..... Mail :

Réside dans la commune depuis :

Situation n°1 / Je peux justifier de la réalisation d'un parcours parmi :

- Service civique dans le Département
- Service volontaire Européen
- Service de pompier Volontaire
- Mandat au sein d'une Junior Association

ou

Situation n°2 / Je réalise une activité bénévole de 40 h :

Vous devez contacter une association locale ou un service municipal qui vous intéresse.

En cas d'accord mutuel sur les missions et les dates, vous devez remplir ensemble la convention d'aide au titre d'un engagement bénévole (*fiche 2*) et retourner le document co-signé en Mairie.

La démarche citoyenne ne peut pas être effectuée dans une association où vous êtes adhérent.

Déclaration par le demandeur

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus,

A

Signature

Le

Cadre réservé à l'administration

Vérification du dossier

Pré-validation de la demande

Validation de la demande

Christophe Dublanc
Bureau des affaires sociales

Corinne Hottin
Directrice générale des services

Nadège Guillot
Vice-Présidente du CCAS

Une convention tripartite pour la réalisation d'une activité bénévole d'intérêt collectif de 40 h est conclue :

Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Labouheyre,

domicilié 42, rue de l'Hôtel de Ville – BP 46 - 40 210 LABOUHEYRE

représenté par son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration,

ci-après dénommé 'CCAS de Labouheyre',

Et :

M./M^{me}

né(e) le

demeurant

.....

ci-après dénommé(e) 'le bénéficiaire',

Et :

Nom de la structure d'accueil :

représentée par (*nom et qualité*) :

ci-après dénommé(e) 'le prestataire',

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Être titulaire du BNSSA ou du BSB constitue un atout incontestable pour l'emploi.

Cette demande d'aide repose sur une démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire qui s'engage à suivre assidûment la formation du brevet,
- Celle de la structure d'accueil qui s'engage à encadrer le bénéficiaire et à en rendre compte à la ville,
- Celle du CCAS de Labouheyre qui assure le suivi du dispositif et octroie l'aide financière,

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à adhérer au dispositif d'aide.

Article 2 : Engagements du CCAS

Le CCAS de Labouheyre s'engage à verser l'aide accordée au bénéficiaire directement à l'organisme de formation sur présentation d'une facture, après passage du brevet.

L'attribution de l'aide n'est pas soumise à conditions de ressources.

Le montant attribué sera forfaitaire et d'un montant de 100 €.

Article 3 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans un organisme agréé pour suivre sa formation.

Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire s'engage à :

- passer l'épreuve du BNSSA ou du BSB,
- réaliser l'activité bénévole d'intérêt collectif (40 heures) dans les 6 mois,
- fournir au CCAS l'attestations de passage du brevet,
- transmettre la facture de l'organisme de formation.

En cas de non-respect par le bénéficiaire des termes de sa démarche citoyenne, le CCAS en informera l'organisme de formation, qui pourra suspendre la formation, jusqu'à ce que l'engagement soit honoré. Le bénéficiaire ne pourra prétendre recevoir directement le montant de la bourse ou le remboursement des frais, en cas de renonciation ou d'arrêt de la formation.

Le bénéficiaire déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Article 4 : Engagements de la structure d'accueil

La structure d'accueil s'engage à accueillir le bénéficiaire pour une durée de 40 heures.

La convention prend juridiquement effet à compter de la date de signature par le bénéficiaire et le responsable de la structure d'accueil.

En cas de non-respect du planning du bénéficiaire, le responsable de la structure d'accueil devra impérativement prévenir le CCAS de Labouheyre, pour signaler l'irrégularité du bénéficiaire.

A la fin de la période concernée, la structure d'accueil devra remplir l'attestation de fin de réalisation de la démarche citoyenne (fiche 3).

La structure d'accueil déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Date de début :

Date de fin :

Merci d'indiquer le lieu d'accueil et les missions à confier dans le cadre de l'activité bénévole :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 5 : Dispositions générales

La structure d'accueil s'engage à accueillir le bénéficiaire dans les meilleures conditions, physique et morale. La structure d'accueil et le bénéficiaire doivent être couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Le CCAS de Labouheyre, en tant que tiers à la convention, ne peut être tenu responsable des dommages survenus lors de l'exécution de la présente convention.

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente convention,

Fait à, le

Le CCAS de Labouheyre,
(signature et cachet)

Le bénéficiaire,
(signature)

La structure d'accueil,
(signature et cachet)

La structure d'accueil atteste que le bénéficiaire a réalisé 40 h d'activités bénévoles et a fini sa mission.

Je soussigné, M./M^{me}

en qualité de

atteste que (*nom et prénom*)

a bien effectué l'activité bénévole d'intérêt collectif au titre de la démarche citoyenne.

➤ **Apport pour la structure de la contribution citoyenne du bénéficiaire** (*à remplir par la structure d'accueil*)

.....
.....
.....
.....

➤ **Apport pour le bénéficiaire** (*à remplir par le bénéficiaire*)

.....
.....
.....
.....

Avez-vous l'intention de poursuivre votre bénévolat ? Oui Non

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à, le

Le bénéficiaire,
(signature)

La structure d'accueil,
(signature et cachet)